

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

0-Le locataire : Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

1-Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux. A son départ, il s'engage à rendre la location en excellent état de propreté et sans dégradation. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

2- Draps : Les draps peuvent vous être fournis moyennant **4€** par lit et par jour,

3 - Électricité : Le prix de la location inclus une consommation électrique

- **De 8kw par jour**
- Chaque kw consommé par le client au-delà de ce forfait lui sera facturé 0,15 € à régler le jour de départ.

4 -Taxe de séjour : La commune de Bonlieu a fixé le prix de la taxe de séjour à 0,40€ par jour et par personne +10ans . Cette taxe que nous reversons intégralement à la commune sera facturée au moment de la réservation.

5 - Nombre de locataires : Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le chalet est prévu pour accueillir un nombre maximum de 4 personnes. Tout dépassement de cette capacité sans en avoir averti au préalable le propriétaire, pourra entraîner la rupture du présent contrat. Un bébé ou un enfant comptant comme une personne.

6 - Paiement et caution : Au moment de la réservation, il vous sera demandé un chèque d'acompte de 25% du montant total de la location. Le paiement du solde intervenant lui, le jour de votre arrivée, après l'état des lieux.

7 - Caution : Le jour de l'arrivée, deux chèques de caution vous seront demandés :

- **un chèque de caution de 380€** qui vous sera restitué le jour de votre départ en l'absence de dégradation.
- **un autre de 50€** (sauf pour ceux qui ont opté pour l'option ménage) également restitué le jour de votre départ à condition que le chalet nous soit restitué dans le même état de propreté que le jour d'arrivée.

8- Condition d'annulation de séjour : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée 31 jours à l'avance à l'adresse suivante :

M. et Mme BAILLY Sébastien et Lidia
1 Chemin du Marais
39130 Bonlieu.

En cas d'annulation de votre part, plus de 31 jours avant le début de votre séjour, la totalité des sommes versées reste acquies au propriétaire.

-Moins de 7 jours avant le début de votre séjour, la totalité des sommes versées pourra rester acquies au propriétaire.

Les seuls motifs d'annulation couverts sont :

1. Le décès de l'un des participants ou un des membres de sa famille proche, la maladie ou accident empêchant l'un des participants de se déplacer. Par maladie on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité ; Par accident on entend une atteinte corporelle non intentionnel de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure lui interdisant tout déplacement par propres moyens ;

2. La destruction ou incendie de l'habitation de l'un des participants. Tous les autres motifs d'annulation ne sont pas couverts, comme par exemple la décision de ne plus vouloir partir ou l'annulation due par exemple à la nécessité d'un traitement esthétique, à une cause ou à un traitement psychique ou psychothérapeutique, y compris crise d'angoisse ou dépression nerveuse.

La garantie annulation cesse ses effets à partir du jour d'arrivée.

9 - Interruption du séjour : En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

10 - Animaux Les chiens et les chats (**Maximum de 2 animaux** , vaccinés et tatoués) sont les bienvenus.

11 - Nettoyage : **Le chalet, sauf si l'option nettoyage a été souscrite, devra impérativement nous être restitué dans un état de propreté identique à celui du jour de votre arrivée. Si tel n'était pas le cas le propriétaire se réserve la possibilité de conserver le chèque de caution de 50€.**

IMPORTANT : Si vous souhaitez affranchir de cette tâche, nous vous proposons en option un forfait nettoyage au prix de **50€** à souscrire au moment de la demande de disponibilité.

12 - Retard Attention, sans manifestation de la part du locataire concernant un retard, le chalet non occupé 24 heures suivant la date d'arrivée initiale sera considérée comme vacant. Le client perd ainsi tous ses droits sur cette location, et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

13 - Assurance Tout client doit pouvoir justifier, d'une assurance pour ses biens et sa famille.

Adresse du chalet : M. Mme BAILLY Sébastien et Lidia

31 Route des cascades

39130 Bonlieu

Signature du propriétaire

Signature du locataire (précédé de la mention « Lu et approuvé »)